

**Syrie:**  
Paris et  
Washington  
maintiennent  
la menace  
de la force

Page B 1



Saluée par  
neuf Gêmeaux,  
19-2 participe  
à l'âge d'or  
de la **télé  
québécoise**

Page B 8

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CIV N° 209

LE DEVOIR, LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

Pour l'historien Yvan Lamonde, la Charte des valeurs québécoises aurait dû être présentée comme « un enjeu démocratique ».

POINT CHAUD

## La laïcité ne se réduit pas à un enjeu nationaliste

CAROLINE MONTPETIT

La laïcité est une valeur universelle avant d'être une valeur québécoise, soutient l'historien Yvan Lamonde. Il est également déçu que le projet de Charte des valeurs québécoises, dévoilé la semaine dernière par le ministre Bernard Drainville, accorde un droit de retrait à certaines institutions qui voudront s'en prévaloir.

Yvan Lamonde est très en faveur de la laïcisation de l'État québécois. Il signe ces jours-ci un essai intitulé *Quelle laïcité?* en collaboration avec Bruno Demers, aux éditions Médiaspaul.

Son ouvrage précédent, *L'heure de vérité, La laïcité québécoise à l'épreuve de l'histoire*, aux éditions Delbusso, portait aussi sur le sujet.

Un contexte nouveau

« Il faut compléter le processus de laïcisation au Québec » entrepris avec la Révolution tranquille, soutient-il. « Il s'avère que ce processus, on veut le compléter dans un contexte nouveau, où l'immigration a joué et joue un rôle significatif.

VOIR PAGE A 8 : CHARTE

**Lire aussi** | « Il faudra me passer sur le corps. » Le chef libéral Philippe Couillard dénonce la Charte des valeurs québécoises. **Page A 2**

**Une charte garante d'un long avenir dans la diversité.** Une réflexion du sociologue Guy Rocher. **Page A 7**

**Mais savent-ils ce qu'ils font?** La chronique de Jean-Claude Leclerc. **Page B 6**

## GRAND PRIX CYCLISTE DE MONTRÉAL



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

Au terme de 17 boucles sur le mont Royal totalisant 205,7 km, le Slovaque Peter Sagan a enlevé l'épreuve montréalaise.

## Sagan, roi de la montagne

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

C'est l'explosif sprinter Peter Sagan qui a remporté dimanche le Grand Prix cycliste de Montréal après avoir parcouru les 205,7 km avec une moyenne de 38,6 km/h. Le coureur slovaque de l'équipe Cannondale a devancé ses poursuivants au fil d'arrivée, où l'Italien Simone Ponzi a fini deuxième et le Canadien Ryder Hesjedal — de loin le favori du public — troisième, tout comme en 2010. La surprenante de Sagan était telle au final qu'il a pu lever les bras en signe de victoire avant de franchir la ligne 5 heures 20 minutes et 7 secondes après que des militaires canadiens eurent donné le signal du départ par une salve

de fusils. Avec cette victoire, Sagan se retrouve troisième au classement général de l'Union cycliste internationale (UCI).

L'autre vedette du jour, du moins pour le public, fut David Veilleux, le seul Québécois à avoir terminé le Tour de France. À 25 ans, le cycliste originaire de Cap-Rouge avait annoncé qu'il prendrait sa retraite à l'issue de cette course qu'il a d'ailleurs dû abandonner après avoir été lâché par le peloton au 13<sup>e</sup> tour d'une épreuve qui en comptait 17. « Je suis honnête avec ma condition physique, a-t-il expliqué au *Devoir*. C'est un parcours extrêmement difficile, un des plus sélectifs au monde. Et je n'avais pas les moyens de terminer. »

VOIR PAGE A 8 : CYCLISME

## PROJETS INDUSTRIELS

# Québec refuse d'exiger des plans d'urgence

Une directive a été diffusée par le ministère de l'Environnement il y a plus de dix ans

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Le gouvernement du Québec a beau critiquer Ottawa pour son manque de rigueur dans la gestion des risques dans le transport ferroviaire à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic, lui-même empêche ses fonctionnaires d'exiger des analyses de risques et des plans d'urgence industriels pour les projets qui ne sont pas assujettis aux évaluations environnementales, et ce, depuis plus de dix ans.

Dans une note d'instruction que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a envoyée à ses directions régionales en 2001, il est clairement indiqué que « lorsqu'un promoteur demande un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'Environnement relativement à une activité qui n'est pas balisée par un règlement spécifique, le Ministère ne doit pas exiger le dépôt d'un plan d'urgence ni d'une analyse de risque d'accidents technologiques comme condition d'obtention du certificat d'autorisation ».

Le minimum

Dans le cas où un projet est soumis à un règlement qui exige un plan d'urgence, le ministère impose à ses directions régionales d'exiger le « minimum » aux promoteurs, indique le document dont *Le Devoir* a obtenu copie.

La très grande majorité des projets qui voient le jour au Québec passent par le ministère de

VOIR PAGE A 8 : RISQUE

## AUJOURD'HUI



**Politique** | Une « révolution tranquille » pour Montréal. Marcel Côté présente sa plateforme électorale visant à transformer la gestion municipale. **Page A 3**



Avis légaux..... B 4  
Décès..... B 2  
Météo..... B 6  
Mots croisés..... B 5  
Petites annonces..... B 2  
Sudoku..... B 6

## CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN (3 DE 4)

# Le rêve d'Israël d'être un pays normal

Vingt ans après les accords d'Oslo et la célèbre poignée de main entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat, et alors que redémarrent des négociations entre les deux peuples en conflit, où en sont les esprits dans cette région tourmentée de la planète?

MONIQUE DURAND  
en Israël et en Cisjordanie

Le 11 mai dernier, une première image en débarquant à l'aéroport de Tel-Aviv: deux filles s'embrassent à bouche que veux-tu sur l'allée rampante qui mène aux bagages. « Israël est dans une recherche pathétique de normalité », dit la journaliste israélienne Katy Bisraor. Oui, normalité. Avoir une communauté gaie, un défilé de la fierté gaie, une plage gaie, comme dans les pays ouverts, modernes et libres.

Devenir un pays comme les autres, des citoyens comme les autres, sans la lourde singularité tatouée sur le front. Les manifestations contre la vie chère à l'été 2011, où des centaines de milliers d'Israéliens sont descendus dans la rue, ont beaucoup marqué les esprits ici. C'était une première dans un

État qui accuse l'un des écarts les plus importants entre riches et pauvres parmi les pays développés. « Israël osait dévoiler ses failles », écrit Katy Bisraor.

Récemment, une autre manifestation a eu lieu à Jérusalem, de parents cette fois, qui protestaient contre l'augmentation du coût des garderies. Hommes, femmes, bébés, poussettes, porte-voix, flashes, du jamais vu en Israël! Manifester enfin pour autre chose que les sempiternels différends avec les Palestiniens. Ne plus se définir seulement par un conflit qui dure depuis toujours et, dirait-on parfois, pour toujours. Enfin exister en dehors de cette préoccupation obsédante, vivre, vivre!

Tel-Aviv, la bulle

Métaphore de cette transformation en train de s'opé-

VOIR PAGE A 8 : ISRAËL



MENAHEM KAHANA AGENCE FRANCE-PRESSE

Un groupe de féministes ultraorthodoxes revendique le droit de prier comme les hommes au mur des Lamentations. Quelque chose se réveille chez ces femmes, comme au sein de la société israélienne.

## ACTUALITÉS

## Capitaine Crochet, symbole de l'impact humain sur le milieu marin

La disparition de la femelle rorqual commun invite à une réflexion sur les conséquences de nos activités, selon le GREMM

ALEXANDRE SHIELDS

Elle n'a pas été revue dans le Saint-Laurent depuis maintenant trois mois. Les chances de revoir Capitaine Crochet vivante sont désormais pratiquement nulles, estime le spécialiste des cétacés Robert Michaud. La disparition de cette femelle rorqual commun connue et reconnue depuis vingt ans nous invite selon lui à une réflexion sur l'impact de l'activité humaine sur le milieu marin.

« Il n'est pas exclu qu'on la retrouve », explique-t-il au Devoir, mais « notre optimisme est très très mince ».

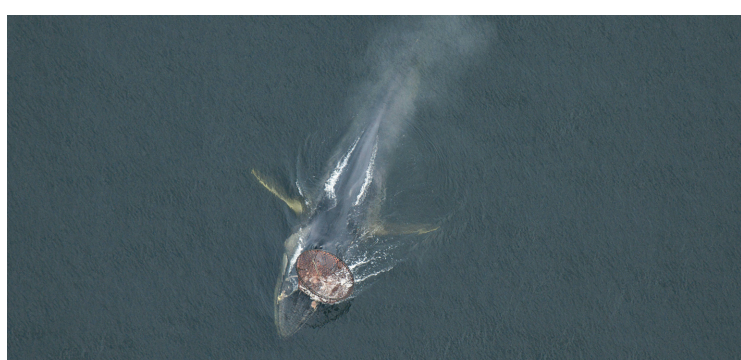
Cette baleine d'une vingtaine de mètres, véritable vedette du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, a semé la consternation au début de l'été parmi les capitaines de navires d'observation. Capitaine Crochet est en effet arrivée empêtrée dans

un engin de pêche au crabe. Un handicap sévère qui l'empêchait de s'alimenter normalement, en plus de lui causer de sévères blessures. Malgré les nombreuses tentatives pour tenter de la libérer menées par des spécialistes des cétacés mobilisés pour l'occasion, l'animal a disparu à la mi-juin et n'a pas été revu depuis.

Selon Robert Michaud, président du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), il est possible que la baleine, amaigrie, ait coulé avec son engin de pêche relié à des câbles plombés. Dans ce cas, on pourrait bien ne jamais savoir ce qu'il est advenu de cette représentante d'une espèce menacée de disparition.

## Matière à réflexion

Pour M. Michaud, une telle situation devrait surtout susciter une réflexion sur l'impact



Capitaine Crochet n'a pas été vue depuis l'été dernier alors que le rorqual commun était empêtré dans un engin de pêche au crabe.

que l'être humain peut avoir sur l'environnement, notamment les milieux marins. « Comme humains, on accepte les coûts de notre présence. On dérange, on est en conflit d'usages avec plusieurs espèces. Mais la véritable question est la suivante: "Est-ce que nous sommes en mesure d'évaluer l'impact de nos activités et de

nous assurer que nos impacts sont acceptables?" La perte de Capitaine Crochet, c'est triste. Mais c'est surtout une belle occasion de nous demander si nous gérons bien nos activités dans les océans, de façon à maintenir à un niveau "acceptable" les impacts sur les autres espèces. »

« On a un nombre important de situations où les humains ne

se sont pas posé la question à l'avance et ont eu un effet extrêmement négatif sur des populations entières. La gestion des pêches en est un bon exemple », souligne-t-il.

Au Canada, l'exploitation effrénée d'espèces comme la morue a notamment mené à un effondrement pour ainsi dire irréversible des stocks. En fait, la vaste majorité des espèces de poissons du globe sont menacées par la surpêche.

## Exploitation pétrolière

La volonté du gouvernement du Québec de donner le feu vert aux pétrolières qui veulent explorer le potentiel en énergie fossile du golfe mérite aussi une analyse rigoureuse, selon Robert Michaud. « Est-ce que ce type de dérangement sera évalué de façon cumulative? C'est un défi que nous avons. Et ça n'a jamais été fait pour le Saint-Laurent. »

Le rapport de l'évaluation environnementale stratégique menée pour étudier le golfe du Saint-Laurent a d'ailleurs clairement mis en lumière des lacunes majeures en matière de connaissances des composants des milieux physique, biologique et humain. Même chose en ce qui a trait aux « effets environnementaux potentiels des activités d'exploration et d'exploitation, ainsi que des déversements accidentels ».

« Le Saint-Laurent est un environnement en changement accéléré, en raison des changements climatiques, et on s'apprête à introduire de nouvelles activités humaines, rappelle Robert Michaud. Il ne faut pas perdre de vue que ce système dynamique subit déjà des sources de stress. Il faut, comme société, rester alertes, et davantage que nous l'avons été jusqu'à maintenant. »

Le Devoir

## CHARTRE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

## Il faudra « me passer sur le corps », dit Couillard

MÉLANIE MARQUIS

Philippe Couillard a prévenu le gouvernement de Pauline Marois qu'il faudra lui « passer sur le corps » avant d'adopter une charte qui institutionnalise une « discrimination à l'emploi » et a ouvertement invité la première ministre à déclencher des élections.

Dans un discours à forte saveur préélectorale, le chef libéral a affirmé que le Parti québécois (PQ) serait à blâmer si la Charte des valeurs québécoises entraînait de malheureuses conséquences. « On a affaire à une charte de la chicane composée par des bricoleurs de la chicane et des apprentis sorciers qui ont déclenché un mouvement parmi notre société qui risque de laisser des traces profondes et douloureuses », a-t-il tonné.

« C'est leur responsabilité, on leur demandera des comptes pour ça », a-t-il martelé devant environ 600 personnes réunies à Montréal dans le cadre d'un événement visant à séduire l'électorat féminin.

Philippe Couillard s'est néanmoins bien gardé d'établir un lien de cause à effet entre le débat enflammé entourant cette charte et un malheureux incident survenu à Québec il y a quelques jours.

Le quotidien *Le Soleil* a rapporté dimanche que deux femmes avaient insulté une femme voilée en plus de lui cracher au visage et de lui enjoindre de changer de religion. « Quand il y a des épisodes aussi désagréables et répréhensibles, avant de l'associer à la politique que le gouvernement a mise en place, je vais garder une prudence », a-t-il dit aux journalistes. « Je suis inquiet, cependant; ça m'inquiète de voir ce climat. S'il fallait qu'il y ait des événements répétés, il faudrait peut-être en venir à cette conclusion », a-t-il néanmoins ajouté.

## Miser sur l'économie

Le rassemblement de dimanche a été l'occasion pour le Parti libéral du Québec (PLQ)

de se présenter non seulement comme le champion de l'égalité hommes-femmes, mais également comme celui qui est le mieux placé pour défendre les droits des minorités.

Mais la priorité des libéraux est ailleurs, a tenu à rappeler M. Couillard. Alors que des rumeurs de déclenchement d'élections circulent, le chef a clairement fait son nid: le thème du prochain scrutin, au PLQ, sera celui de l'économie.

Et les troupes libérales sont prêtes, a fait remarquer l'ancien ministre de la Santé. « Bien sûr, oui, on se prépare à un rendez-vous électoral, mais on ne sait pas quand il aura lieu. Mais c'est certain qu'on doit se préparer », a-t-il affirmé.

« Mon message à [la première ministre Pauline Marois], c'est que si elle veut déclencher une élection sur la question des libertés, je l'invite à le faire [« be my guest »], a-t-il lancé en anglais lors d'une mêlée de presse.

## « Fracture sociale »

Les rues de Montréal ont été le théâtre, samedi, d'une manifestation contre la Charte des valeurs québécoises proposée par le PQ.

Le Québec s'apprête-t-il à plonger dans une autre crise sociale, quelques mois après le conflit étudiant du printemps dernier? Philippe Couillard craint à tout le moins que le projet de charte ne provoque des « tensions » et qu'il puisse mener à une « fracture sociale ». « D'ailleurs, c'est bizarre. Je ne les ai pas vus [les péquistes] manifester avec la population hier [samedi]. Il semble que pour une autre cause, ils étaient très heureux de descendre dans les rues et frapper sur des casse-roles », a-t-il ironisé.

En entrevue téléphonique avec *La Presse canadienne*, le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, a affirmé qu'il ne voyait pas le danger de voir le Québec replonger dans une crise comparable à celle du printemps 2012. « Non, je ne vois pas ça, moi. Je ne vois pas ça. On est une société qui est capable de débattre. J'ai confiance aux Québécois; ils sont capables d'entreprendre des grands débats. On est une société assez exemplaire là-dessus », a-t-il plaidé.

La Presse canadienne



## Dans la rue contre la charte

Preuve de plus que la population est divisée sur le projet de Charte des valeurs québécoises, des milliers de personnes ont marché dans les rues de Montréal, samedi, pour manifester leur désaccord avec les intentions du gouvernement Marois. L'événement, organisé par le Collectif québécois contre l'islamophobie, n'a pas attiré de personnalités publiques ni de politiciens. Les femmes voilées et les musulmans étaient bien représentés, mais des gens d'autres religions étaient aussi présents à cette manifestation qualifiée de multiconfessionnelle par le Collectif. PHOTO JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Le Manifeste pour un Québec inclusif passe le cap des 12 000 signataires

MAGDALINE BOUTROS

Le cap des 12 000 signataires a été franchi cette fin de semaine pour le Manifeste pour un Québec inclusif, mis en ligne mardi et qui a abondamment circulé dans les médias sociaux.

De nombreuses personnalités ont apposé leur nom au bas du texte, dont Dan Bigras, Philippe Falardeau, Michel Rivard, Richard Desjardins, Gabriel Nadeau-Dubois, Laure Waridel et Lise Ravary.

L'un des auteurs du manifeste, l'avocat Rémi Bourget, se réjouit de constater que des militants de tous les partis politiques, y compris du Parti québécois et du Bloc québécois, ont signé le manifeste qui dénonce le projet de Charte des valeurs québécoises du gouvernement Marois. « Ça démontre qu'il y a du monde de tous les milieux, de tous les horizons, de toutes les régions qui est très inquiet devant ce qui est proposé par le Parti québécois », soutient M. Bourget.

L'objectif du mouvement est clair: faire reculer le gouvernement. Mais aussi montrer aux troupes de Pauline Marois que ce ne sont pas tous les citoyens qui partagent la conception péquiste des valeurs québécoises. « Jamais, dans l'histoire, l'exclusion, telle que nous la ressentons dans un projet de Charte qui imposera à une minorité de choisir entre sa

conscience et sa survie, n'a fait partie des valeurs québécoises », peut-on lire dans le manifeste.

« On ne fait pas des lois qui enlèvent des droits fondamentaux en se basant sur des anecdotes »

publication d'un guide par la Commission des droits de la personne.

« On ne fait pas des lois qui enlèvent des droits fondamentaux en se basant sur des anecdotes ou des préjugés », rage M. Bourget en faisant allusion à certains cas largement médiatisés d'accommodements qui ont marqué l'imaginaire collectif. « Je trouve ça très maladroît de la part d'un gouvernement qui a été élu sur la promesse de ramener la paix sociale de lancer ce projet-là et de provoquer une nouvelle crise sociale », tranche-t-il.

Présenté comme un véritable plan de relance de l'économie québécoise, le Projet Saint-Laurent propose de créer un pôle d'innovation dans la vallée du Saint-Laurent, à l'image du modèle développé en Californie avec la Silicon Valley. Pour réaliser ce projet — qu'il étayera dans un livre qui sera publié le mois prochain —, M. Legault compte faire de l'innovation le levier « pour mettre le cap sur un Québec gagnant ».

La question des accommodements raisonnables a certes été abordée lors de sa tournée de cinq semaines, mais les Québécois lui ont davantage parlé de hausses de taxes, a souligné M. Legault. « Les familles et la classe moyenne sont étouffées », a martelé le chef de la CAQ, indiquant qu'elles n'avaient plus de « marge de manœuvre » avec, entre autres, le maintien de la taxe santé et les hausses des taxes scolaires. « Ça ne peut plus durer. C'est clair qu'il faut réduire le fardeau fiscal des familles », a-t-il dit.

Lors de son congrès qui se tiendra au mois de novembre, la CAQ se penchera sur les meilleures avenues à adopter pour soutenir financièrement la classe moyenne. Le porte-parole du parti en matière de Finances, Christian Dubé, déposera alors un rapport sur la question, découlant d'un coup de sonde qu'il mènera au cours des prochaines semaines sur les routes du Québec.

Plan de relance

Peu de personnes rencontrées ont abordé de front la question de la charte des valeurs québécoises et des accommodements raisonnables, a rapporté M. Legault, ce qui lui fait dire que la priorité des Québécois est ailleurs.

Il tend la main aux troupes de Pauline Marois pour qu'elles fassent un pas dans sa direction en limitant l'interdiction de signes religieux aux employés de l'État qui sont en position d'autorité. « Si le Parti québécois est responsable, il devrait adopter notre position et on pourrait adopter rapidement un projet de loi. Actuellement, il y a un risque de dérapage », a-t-il fait valoir.

La Presse canadienne

## Legault veut alléger le fardeau fiscal des familles

MAGDALINE BOUTROS à L'Assomption

Au moment où le débat sur la laïcité de l'État bat son plein, le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ) estime que les Québécois veulent parler davantage de fardeau fiscal et de croissance économique.

« La priorité, c'est de s'occuper des familles et de la classe moyenne », a scandé François Legault en dressant le bilan, dimanche, dans sa circonscription de L'Assomption, de sa tournée estivale des régions du Québec qui lui a permis de faire connaître son Projet Saint-Laurent.

La question des accommodements raisonnables a certes été abordée lors de sa tournée de cinq semaines, mais les Québécois lui ont davantage parlé de hausses de taxes, a souligné M. Legault. « Les familles et la classe moyenne sont étouffées », a martelé le chef de la CAQ, indiquant qu'elles n'avaient plus de « marge de manœuvre » avec, entre autres, le maintien de la taxe santé et les hausses des taxes scolaires. « Ça ne peut plus durer. C'est clair qu'il faut réduire le fardeau fiscal des familles », a-t-il dit.

Lors de son congrès qui se tiendra au mois de novembre, la CAQ se penchera sur les meilleures avenues à adopter pour soutenir financièrement la classe moyenne. Le porte-parole du parti en matière de Finances, Christian Dubé, déposera alors un rapport sur la question, découlant d'un coup de sonde qu'il mènera au cours des prochaines semaines sur les routes du Québec.

## Plan de relance

Peu de personnes rencontrées ont abordé de front la question de la charte des valeurs québécoises et des accommodements raisonnables, a rapporté M. Legault, ce qui lui fait dire que la priorité des Québécois est ailleurs.

Il tend la main aux troupes de Pauline Marois pour qu'elles fassent un pas dans sa direction en limitant l'interdiction de signes religieux aux employés de l'État qui sont en position d'autorité. « Si le Parti québécois est responsable, il devrait adopter notre position et on pourrait adopter rapidement un projet de loi. Actuellement, il y a un risque de dérapage », a-t-il fait valoir.

Présenté comme un véritable plan de relance de l'économie québécoise, le Projet Saint-Laurent propose de créer un pôle d'innovation dans la vallée du Saint-Laurent, à l'image du modèle développé en Californie avec la Silicon Valley. Pour réaliser ce projet — qu'il étayera dans un livre qui sera publié le mois prochain —, M. Legault compte faire de l'innovation le levier « pour mettre le cap sur un Québec gagnant ».

La Presse canadienne

## DOLLARAMA

DOLLARAMA INC.  
AVIS RELATIF À UN DIVIDENDE

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,14 \$ CA par action ordinaire payable le 5 novembre 2013 aux détenteurs des actions ordinaires inscrits à la fermeture des affaires le 2 octobre 2013.

Ce dividende est un dividende déterminé aux fins de l'impôt canadien.

Par ordre du conseil  
Michael Ross  
Chef de la direction financière  
Montréal, Québec  
Le 10 septembre 2013

Congédié ?  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

Résultats des tirages du : 2013-09-14

649	06 26 41	31 compl.	10 24 26	21 compl.
	42 47 48		28 45 46	

Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$  
+ UN LOT GARANTI DE 1 000 000 \$

Extra 3825668

Résultats des tirages du : 2013-09-13

02 06 12 15 16 22 49	COMPL. (46)	Extra 8481417
----------------------	-------------	---------------

Prochain gros lot (approx.) : 10 000 000 \$

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

# ACTUALITÉS

## La chute



JEAN-FRANÇOIS NADEAU

La bienveillance et la noblesse ne sont pas souvent au rendez-vous dans les sports ni les transports, quels qu'ils soient. Vous vous rappelez la petite histoire du vélo chez nous?

Dans les années 1980 encore, les contrôleurs des transports publics pouvaient bien vous laisser monter dans un autobus ou un métro avec un escabeau, une planche à repasser ou que sais-je encore d'encombrant. Toutefois, pas question de laisser passer un vélo.

Les cyclistes n'étaient que des barbus qui, selon nos élus du temps, menaçaient le monde d'une dangereuse révolution à pédales. C'est l'honneur de la regrettée Claire Morissette, la fondatrice de Communauto, de s'être battue pour renverser le mur de préjugés auquel se heurtaient les cyclistes.

On a compris depuis que le vélo n'est pas plus révolutionnaire que l'époque qui le chevauche et que ceux qui n'étaient pas respectables hier peuvent le devenir aujourd'hui.

Cette fine mécanique, désormais esthétisée à l'extrême, s'apparente aujourd'hui à une stratégie sociale semblable au golf ou à la course à pied. Aussi voit-on de plus en plus de gens si gros d'eux-mêmes qu'ils ne s'imaginent pas pouvoir faire autre chose que de rouler sur un vélo ultraléger acheté à fort prix.

Il y a quelques jours, tout au hasard d'une simple balade, je me suis retrouvé au milieu d'un petit peloton de cyclistes bien persuadés que le fait de mouliner peut conduire des malheureux du monde entier dans un conte de fées. Vous pédalez pour quoi, au juste? « Pour amasser de l'argent pour le Club des petits déjeuners. » Faut-il posséder d'abord un vélo de 6000\$ avant de songer à aider l'humanité?

Le vélo, tout comme la course à pied, est devenu un sport instrumentalisé par tous ceux qui veulent nous faire croire à la grandeur de leurs sentiments tout en suant.

Par un processus mystérieux propre à la conscience de ces sportifs d'un nouveau genre, le cyclisme participe désormais à des campagnes de financement de toutes sortes, où la mise en valeur de soi au nom du fric prime en définitive la pratique du sport pour le simple bonheur de faire du sport.



À la Ville de Montréal, on a lancé la mise en place d'une nouvelle réglementation pour baliser l'accès aux voies cyclables. Désormais, explique le maire d'arrondissement Réal Ménard, les fauteuils roulants, les patins à roues alignées, les triporteurs, les vélos électriques et bien sûr les bons vieux vélos y auront droit de cité. Plus du tout de scooters électriques, ce qui est la moindre des choses.

Mais pourquoi exclure aussi de cette réglementation les longboards, ces planches à roulettes allongées destinées à la vitesse?

Elles vont plus vite que bon nombre de cyclistes. Elles roulent dans un axe mieux défini que celui des patineurs, lesquels accaparent souvent deux voies. Mais « sur la voie publique, la planche n'est considérée que comme un véhicule-jeu », laisse tomber Réal Ménard en guise de justification de cette exclusion.

Les parias du « transport autopropulsé » ne sont plus les cyclistes. Ce sont ces jeunes qui roulent en longboard. Sur ces jeunes tombent dru tous les stéréotypes dont on affublait, il n'y a pas si longtemps encore, les cyclistes: des potes, des excités, des indésirables. J'en passe.

Mais à voir le nombre de gamins de plus en plus nombreux qui pratiquent ce sport sérieusement, je veux bien croire que cette exclusion défie la raison. « Voulez-vous vous mettre à faire du skateboard, M. Nadeau? », me demande, malicieux, Réal Ménard. Non. Je continue tout de même de préférer le vélo, malgré tout le mal que j'arrive à en penser désormais à cause des chromés.



Je me suis cassé la gueule. « J'ai fait une chute », comme chantait Charlebois, « une crise de chute ». Sans parachute. Mon vieux vélo n'a rien. Juste moi qui suis sonné, comme nombre de mes collègues tombés eux aussi en se rendant à vélo au journal.

Quelle que prudent qu'on soit, il y a des trous partout. Sauf que ce n'était pas exactement un trou dans lequel ma roue s'est coincée. Plutôt un véritable abysse d'où j'ai entendu, prostré au sol, monter les rires de plusieurs générations de maires de Montréal.

Face contre asphalte, je me suis rappelé que chaque sport demeure un pacte fragile conclu avec la mort. À vélo toutefois, on éprouve plus que dans d'autres un sentiment grisant, peut-être à cause de cet alliage fragile établi entre le sang chaud et le métal froid une fois les roues lancées. Martin Roseboom, un ancien coureur qui tient maintenant boutique, me faisait remarquer à quel point les changements les plus significatifs apportés aux vélos d'aujourd'hui concernent les roues bien plus que les coûteux cadres en carbone.

Les roues sont devenues tellement résistantes que c'est à se demander — quand on a mauvais esprit comme moi — pourquoi chaque année ou presque, à la veille de sa remarquable épreuve cycliste professionnelle, Montréal se donne la peine de remettre une couche de bitume en divers endroits du parcours alors qu'elle ne le fait guère, tout le reste de l'année, sur ses pistes cyclables cahoteuses à souhait, là où l'on considère les skaters comme de petits criminels qu'ils ne sont pas.

## Une « révolution tranquille » pour Montréal

Marcel Côté présente sa plateforme électorale visant à transformer la gestion de la Ville

ALEXANDRE SHIELDS

La Coalition Montréal estime être en mesure de lancer rien de moins qu'une « révolution tranquille » à l'hôtel de Ville, de façon à mettre un terme aux nombreux cas de collusion et de corruption qui ont été mis au jour au cours des derniers mois. C'est ce qu'a affirmé dimanche son chef, Marcel Côté, en lançant son programme électoral en vue de l'élection du 3 novembre.

« On va transformer la gestion de la ville centre, on va changer les systèmes. Ce qui est arrivé est totalement anormal pour une grande ville. Et c'est parce que les systèmes de gestion n'étaient pas appropriés, a fait valoir M. Côté au cours d'un point de presse. C'est sûr qu'il y avait des individus un peu filous qui se sont faufilés, mais ils l'ont fait dans une Ville qui était vulnérable. Or, la structure d'une Ville ne devrait pas permettre à des filous de faire ça. Donc, les changements seront profonds. »

Reprenant une idée de sa codirectrice, Louise Harel, Marcel Côté a dit vouloir créer un poste de commissaire à l'éthique qui devra élaborer une politique en ce sens à laquelle les élus seront soumis. Il entend aussi modifier la structure du comité exécutif, de façon à mieux représenter la « diversité » de la Ville. « Si nécessaire », des per-

sonnes élues sous une autre bannière que celle de la Coalition Montréal pourraient y siéger. Il veut également réduire les pouvoirs du président du conseil et mettre en place une « structure de contre-pouvoir institutionnalisée » pour toute décision ayant une incidence financière.

Selon lui, le train de mesures promises par sa formation devrait carrément mettre un terme à la collusion et à la corruption à Montréal. « Ce qui est arrivé n'arrivera plus. Je vais avoir raté mon coup si ça se reproduit après mon départ », a-t-il laissé tomber. « Nous allons garantir une gestion intègre, à l'abri des malversations dans le futur de la Ville de Montréal. »

### Relancer l'économie

Marcel Côté croit aussi être en mesure de donner un nouveau souffle à l'économie montréalaise. Selon lui, la Ville doit aider le secteur privé à créer des emplois, mais aussi faciliter le développement des exportations de biens et de services.

Le tout peut se faire en français, mais aussi en anglais, a ajouté l'homme issu du milieu des affaires. « Le Montréal que nous voulons, c'est une ville francophone, cosmopolite, nord-américaine, à l'aise avec sa langue commune, le français, et avec la langue commune du reste de l'Amérique du Nord, qui est l'anglais. »

Devant un parterre de militants issus de différentes communautés culturelles, il a en outre insisté sur sa volonté de faire de Montréal « une ville accueillante pour les immigrants, qui y trouveront de l'emploi ». Selon le nouveau venu en politique, la ville a connu un recul sur ce terrain. « Malheureusement, nous avons glissé récemment et nous n'offrons plus les mêmes opportunités d'emplois que dans le passé pour les communautés immigrantes. Nous devons changer cela. »

### Transport

En matière de transports, Marcel Côté juge qu'en améliorant la qualité du service des transports en commun, il sera possible de réduire « graduellement » l'omniprésence de la voiture.

Les vingt engagements présentés dimanche, et comportant cent « actions concrètes », n'ont pas convaincu le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron. « C'est une longue litanie de vœux pieux. Il n'y manque rien. Chacun des mots proposés par les experts en communication, qui ont probablement été aussi les rédacteurs, a bien fait son travail. Il ne manque aucun des mots magiques qu'il faut mettre dans un document politique en 2013. Mais ça ne veut rien dire. »

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Selon le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, le réseau universitaire a toujours sa raison d'être.

### RAPPORT DU CHANTIER SUR UNE LOI-CADRE DES UNIVERSITÉS

## Le réseau de l'Université du Québec est « là pour rester », dit Duchesne

MÉLANIE MARQUIS

Il n'est pas question de démanteler le réseau de l'Université du Québec (UQ), a signalé dimanche le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne.

Cette recommandation, contenue dans le rapport du chantier sur une loi-cadre des universités déposé mercredi dernier, passerait par l'abrogation de la Loi sur l'UQ. Celle-ci a été votée en décembre 1968 à l'Assemblée nationale.

Or, selon le ministre Duchesne, le réseau universitaire a toujours sa raison d'être, notamment car il s'agit d'une porte d'entrée pour les diplômés de première génération, qui sont environ 70% à avoir fréquenté l'un des établissements de l'UQ.

« Le réseau des universités du Québec, qui est étendu sur l'ensemble du territoire, a révélé à quel point il était utile et à quel point il a permis une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur », a déclaré le ministre en entrevue téléphonique avec La Presse canadienne.

« Il n'est pas question de remettre en question ce réseau-là; il est là pour rester », a tranché M. Duchesne.

### À boulets rouges

À l'heure actuelle, les dix établissements, instituts et écoles du réseau de l'UQ sont régis par une législation qui diffère de celles auxquelles doivent se soumettre les universités dites « à charte », considérées plus prestigieuses. « Ces distinctions législatives formelles servent parfois de trame à un discours hasardeux mais répandu qui assigne des vocations différentes aux deux types d'universités », ce qui « suggère tacitement un système à deux vitesses », écrit dans leur rapport les coprésidents du chantier, Lise Bissonnette et John Porter.

« [Le réseau] a permis une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur »

Pierre Duchesne

Quelques heures après le dépôt du document, la direction de l'UQ a fait valoir dans une déclaration que la proposition laissait en suspens « de nombreuses questions stratégiques pour l'avenir de la société québécoise, notamment en région ».

De leur côté, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ont très mal reçu l'idée et exhorté Pierre Duchesne à rejeter le démantèlement de ce « fleuron québécois en terme d'enseignement supérieur ».

En fait, les fédérations ont tiré à boulets rouges sur l'ensemble du rapport Bissonnette-Porter; sur le plan de la gouvernance universitaire, en particulier, les recommandations ne font qu'« effleurer les problèmes de gestion des universités québécoises », ont déploré la FECQ et la FEUQ.

Les coprésidents ont mis en avant l'idée que chaque institution se dote d'un code de pratiques encadrant le fonctionnement de ses instances supérieures, dont les conseils d'administration.

Mode de nomination des recteurs, rôle et composition des conseils d'administration, procédure de sélection des administrateurs: les universités devraient inclure ces éléments, entre autres choses, à leur

code et être tenues d'appliquer celui-ci en vertu de la loi, préconise-t-on dans le rapport. « On va regarder ce qui en est, mais on est conscients que tout ce qui concerne la reddition de comptes, c'est une demande du public: plus de transparence dans la gestion, des conseils d'administration qui soient des solides piliers d'intégrité », a indiqué le ministre Duchesne.

« La reddition de comptes doit se faire, et l'État québécois a un rôle à jouer là-dedans. Les universités sont toutes des universités publiques qui sont subventionnées à majorité par l'État », a-t-il ajouté, faisant valoir que le gouvernement et les établissements universitaires devaient donc travailler main dans la main.

### Deux autres rapports

Les fonctionnaires du ministère de l'Enseignement supérieur effectueront une analyse exhaustive du rapport de ce chantier, l'un des cinq ayant été créés à l'issue du Sommet sur l'Enseignement supérieur de février dernier.

Même s'il n'était pas dans leur mandat d'aborder la question de la démocratie étudiante, Lise Bissonnette et John Porter ont tout de même jugé nécessaire de souligner que le « vide juridique » entourant cet épineux dossier devrait être comblé plus tôt que tard. Pierre Duchesne n'a cependant pas l'intention de s'y attaquer de sitôt, comme il l'a signalé dans le passé. « C'est le troisième rapport qui est déposé. Il en reste deux, et pas les moindres: un sur la formation collégiale et un sur la formule de financement des universités, a-t-il exposé. On a encore beaucoup de travail à faire. On s'attaquera à cette question-là par la suite. »

Les rapports des deux derniers chantiers sont attendus en juin 2014.

La Presse canadienne

### TAXES SCOLAIRES

## Bouchard a déjà une proposition sur la table

La Fédération des commissions scolaires rencontre Marois

HELEN MOKA

Après s'être donné la réplique par médias interposés dans un climat plutôt tendu, la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Josée Bouchard, espère pouvoir enfin parler des « vraies choses » avec Pauline Marois.

M<sup>me</sup> Bouchard et d'autres représentants des commissions scolaires ont été convoqués ce lundi par la première ministre pour discuter de l'augmentation de la taxe scolaire jugée abusive par M<sup>me</sup> Marois.

La première ministre refuse de dire si son gouvernement forcera les commissions scolaires à rembourser les contribuables qui ont déboursé près de 200 millions de plus en taxes scolaires (193 millions, selon la FCSQ).

Josée Bouchard réplique que les commissions scolaires n'avaient pas le choix devant les compressions imposées depuis 2010, et que le bureau de M<sup>me</sup> Marois avait été avisé de la situation. Elle voit dans ce discours de l'électoralisme puisque « ce n'est pas trop "winner", selon elle, d'augmenter les comptes de taxes scolaires à la veille d'élections ».

Malgré tout, M<sup>me</sup> Bouchard garde espoir d'en venir à une entente. Elle dit qu'elle a déjà envoyé une proposition à la ministre de l'Éducation, Marie Malavoy, avec qui elle dit entretenir de bonnes relations.

### Pacte fiscal

Il s'agit du renouvellement d'un pacte fiscal avec les commissions scolaires pour faire en sorte qu'il y ait moins « d'enveloppes budgétaires en silo » et que les commissions scolaires puissent faire des regroupements, ce que la loi leur interdit, fait-elle valoir. Josée Bouchard refuse d'en dévoiler le contenu précis, mais elle explique que tout a déjà été mis en place pour convenir des grandes lignes avec le gouvernement au cours de la rencontre. Quant à l'abolition des commissions scolaires — ce qui pourrait plaire à une partie de l'électorat, Josée Bouchard y voit un choix politique face au financement de l'éducation publique au Québec. Elle se dit évidemment en désaccord alors que Québec finance, selon elle, les écoles privées à 60%.

Un tel scénario aurait aussi un impact financier important. Selon M<sup>me</sup> Bouchard, la taxe scolaire permet de recueillir 1,5 milliard de dollars et M<sup>me</sup> Marois devrait dire où elle irait chercher cet argent si elle choisissait d'abolir les commissions scolaires.

La Presse canadienne

Lire aussi • Le vice caché. Un éditorial d'Antoine Robitaille. Page A 6

# LCN

## Toutes les nouvelles dès votre réveil!



### LE QUÉBEC MATIN

Avec Caroline Lacroix, Jean-François Guérin et toute l'équipe  
En semaine, dès 5 h

## À ne pas manquer!



Mario Dumont  
En semaine, 10 h



Franchement Martineau  
En semaine, 12 h 30

JUSQU'AU  
4 OCTOBRE

LA  
CHAÎNE **LCN**  
débrouillée

**Choisissez LCN dans votre forfait télé**

Vidéotron : 39 (639 HD) / Cogeco : 39 (519 HD) / Bell Télé : Satellite 127 (1884 HD), Fibe 115 (1115 HD) / Shaw Direct : 760 (229 HD classique), (395 HD évoluée) / Telus : 22 (522 HD) / Rogers : 624

## ACTUALITÉS

## Fraude: Ottawa renonce à retrouver ses millions

STEVE RENNIE  
à Ottawa

Ottawa a abandonné tout espoir de retrouver des millions de dollars détournés par un ancien fonctionnaire, selon ce que révèle de nouveaux documents.

Les documents, dont La Presse canadienne a obtenu copie en vertu de la Loi d'accès à l'information, démontrent qu'un employé du ministère des Travaux publics basé à Coblenz, en Allemagne, a transféré 3,3 millions de fonds publics dans trois comptes bancaires personnels. L'ex-fonctionnaire a effectué, entre les mois d'avril et juin 2004, 18 transferts dans des banques des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Belgique.

Le ministère des Travaux publics avait embauché, en janvier 2011, une agence de recouvrement de créances pour retrouver l'homme jusqu'aux États-Unis. Or, l'agence avait découvert que l'individu ne possédait que peu d'actifs, incitant le ministère à abandonner ses démarches pour retrouver l'argent.

## Poursuites civiles

Sean Banks était un haut fonctionnaire chargé des livres comptables aux bureaux des Travaux publics à Coblenz. Il s'est rendu aux autorités allemandes en juin 2004, y a purgé une partie de sa peine de six ans d'emprisonnement avant d'être extradé vers les États-Unis en 2007.

« Nous avons découvert que les paiements étaient faits sans au-

torisation et que les procédures financières obligatoires avaient été outrepassées », a écrit le porte-parole du ministère des Travaux publics dans un courriel, Pierre-Alain Bujold.

Un complice de M. Banks, Manfred Josef Hendricks, a purgé deux ans d'emprisonnement en Allemagne, indique-t-on dans les documents. Quant au troisième prétendu complice, Claus Burg, il n'a jamais été retrouvé. Le gouvernement avait intenté des poursuites civiles contre M. Banks en 2004, puis contre Manfred Josef Hendricks en 2007. Ottawa n'a pu retrouver que 358 000 \$, soit 10 % de la somme détournée.

L'agence embauchée par le ministère des Travaux publics a permis de retrouver Sean Banks, qui habitait en couple une demeure d'une valeur de 43 000 \$. Le ministère a donc abandonné ses démarches, compte tenu de la faible valeur des actifs de son ex-employé. Les recherches menées par l'agence n'ont pas permis de retrouver quoi que ce soit dans des comptes bancaires à l'étranger ni en Allemagne, en Suisse, aux îles Caïmans ou encore en Arabie saoudite.

Le ministère des Travaux publics a ouvert des bureaux à Coblenz en 1957, et y gère essentiellement des acquisitions d'ordre militaire pour le compte du ministère de la Défense. Chaque année, des affaires de l'ordre d'environ 170 millions y sont conclues. M. Bujold affirme que les règles ont été serrées depuis cette affaire.

La Presse canadienne



La crue de rivières dans le sud de l'Alberta, cet été, a entraîné des frais de 2,25 milliards pour les assureurs privés.

## Zones inondables: les assureurs veulent une mise à jour des cartes

DEAN BEEBY  
à Ottawa

La mise à jour des cartes recensant les zones sujettes à des inondations est nécessaire, sans quoi les propriétaires n'auront jamais accès à une assurance complète à ce chapitre, ont prévenu des dirigeants de compagnies d'assurances.

C'est du moins ce que conclut un sondage mené auprès de 13 cadres de compagnies d'assurances à propos des inondations extrêmes, qui ont dévasté plus tôt cette année le sud de l'Alberta et la ville de Toronto.

Les sinistrés sont bien souvent surpris d'apprendre que si leurs assurances les protègent en cas de refoulement d'égouts, cela n'est pas le cas lorsque des dommages sont provoqués par l'infiltration d'eau — à travers les fenêtres de leur sous-sol —, causée par la crue d'une rivière.

## 289 inondations depuis 1990

Le Canada est par ailleurs le seul pays du G8 où les assureurs privés n'offrent pas de couverture en cas de terrains inondés.

« La plupart des assureurs estiment que les cartes actuelles des zones inondables sont inadéquates, dépassées et manquent de précision », indique-t-on dans l'enquête, menée par Blair Feltmate et Jason Thistlewaite, deux experts de l'université de Waterloo, en Ontario. La Presse canadienne a obtenu copie du document, à la veille de sa publication, prévue lundi.

Les assureurs concentrent désormais leurs efforts sur les inondations, puisqu'il s'agit, et de loin, des désastres les plus coûteux pour ces entreprises, a expliqué M. Feltmate.

Pas moins de 289 inondations ont été répertoriées au Canada depuis 1990, ce qui en fait le désastre le plus fréquent, devant les précipi-

tations de grêle, les feux de forêt et les tempêtes hivernales.

Les dommages causés par les inondations entraînent des coûts extrêmement élevés. La crue de rivières dans le sud de l'Alberta, cet été, a entraîné des frais de 2,25 milliards de dollars pour les assureurs privés, et ce, même si les dommages sur les demeures n'étaient habituellement pas couverts.

D'autres inondations ayant eu lieu au Québec et au Manitoba en 2011 ont également entraîné des coûts de plusieurs millions de dollars.

## Réchauffement climatique

Le sondage indique que si les dirigeants des compagnies d'assurance sont prêts à offrir une police pour les inondations de terrains, ils ne sont pas en mesure de commencer à les élaborer avant la mise à jour des cartes, qui devront dorénavant répertorier les nouveaux risques liés au réchauffement climatique.

Le ministère fédéral de la Sécurité publique a récemment reconnu ce manque de données en commandant une nouvelle étude qui étudiera les cartes de zones inondables de six pays, dont les États-Unis.

Le rapport, dont le dépôt est prévu pour le mois de mars, comprendra également une révision de la cartographie canadienne sur les zones inondables et une estimation des coûts qu'engendrerait une mise à niveau à cet égard.

Quant à M. Feltmate, il a expliqué qu'il poursuivrait ses recherches en se consacrant, au cours de la prochaine année, à un sondage auprès des maires, conseillers municipaux, premiers ministres et autres intervenants qui joueront un rôle dans ce dossier.

La Presse canadienne

## Le maintien des visas est un « problème majeur », dit le Mexique

MIKE BLANCHFIELD  
à Ottawa

Le Mexique demeure « extrêmement irrité » par le maintien de l'imposition de visas pour ses ressortissants qui visitent le Canada, a déclaré l'ambassadeur mexicain à Ottawa.

L'ambassadeur Francisco Suarez a indiqué que le gouvernement de son pays était à ce point frustré par cette mesure que le président, Enrique Peña Nieto, risquait de reporter sa visite en sol canadien si le dossier n'était pas réglé d'ici l'an prochain. « Nous considérons désormais qu'il s'agit d'un problème majeur, nous sommes très mécontents. Le Canada a mis en place un système de visas parmi les plus restrictifs au monde pour les Mexicains », a déploré l'ambassadeur, qui est entré en poste il y a trois mois.

Le Mexique et le Canada planifient des célébrations pour souligner, en 2014, le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Accord de libre-échange nord-américain, de même que les 70 ans de leurs relations bilatérales.

Le Canada a décidé d'imposer en 2009 des visas aux visiteurs mexicains en invoquant l'augmentation des demandes de statut de réfugié en provenance du Mexique. Le premier ministre Stephen Harper a lui-même déclaré être en faveur de la levée de cette restriction, ajoutant toutefois que le Canada devait d'abord procéder à une réforme de son propre système de réfugiés.

M. Suarez a soutenu que les deux pays entretenaient de bonnes relations, mais que l'imposition de visas les empêchait d'approfondir leur collaboration dans certains secteurs économiques. Il a notamment souligné que le Mexique appuyait le Canada dans ses démarches pour tenter de convaincre la Maison-Blanche du bien-fondé du projet d'oléoduc de TransCanada, Keystone XL, qui permettrait de transporter les sables bitumineux de l'Alberta jusqu'aux raffineries de la côte du golfe du Mexique, aux États-Unis.

La Presse canadienne

## Le Hells Angels René Charlebois est en fuite

Le Hells Angels René Charlebois, qui était détenu à l'Établissement Montée Saint-François, à Laval, s'est évadé samedi soir. C'est lors du dénombrement des détenus que la disparition de Charlebois, 48 ans, a été constatée dans cet établissement carcéral à sécurité minimale composé d'unités résidentielles. Char-

bois, qui était un proche de l'ancien chef des Hells, Maurice « Mom » Boucher, purgeait une peine de 15 ans pour meurtre non prémédité depuis 2001. Il a aussi été impliqué dans des affaires de stupéfiants. René Charlebois, qui a aussi servi de délateur pour la police, avait fait la manchette au début des années 2000 lorsque Ginette Reno et Jean-Pierre Ferland avaient chanté à son mariage. Des recherches intensives sont en cours afin de le retrouver.

La Presse canadienne

Téléphone : 514 985-3322  
Télécopieur : 514 985-3340

## LES PETITES ANNONCES

Courriel :  
petitesannonces@ledevoir.com

## AVIS DE DÉCÈS

**I · N · D · E · X**  
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100 • 150 Achat-vente-échange  
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL  
200 • 250 Achat-vente-échange  
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES  
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI  
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES  
600 • 699 VÉHICULES

**LES PETITES ANNONCES**

**DU LUNDI AU VENDREDI**  
**DE 8 H 30 À 17 H 00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322  
Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com  
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

**160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER**

**DISCRIMINATION INTERDITE**

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

LONGUEUIL - 5 1/2  
R. de c., secteur résidentiel, aire ouverte, planchers bois, 2 balcons, porte jardin, insonorisé, 2 stat.  
840 \$ - 514-619-2995

OUTREMONT - GRAND 4 1/2  
St-Joseph / Côte Ste-Catherine, près Laurier, 1200 p.c., électro, eau chaude, chauffé, OCTOBRE, 1 565 \$ + garage, 1er mois gratuit, B.V. 514-271-9862

VILLERAY - H2P 1P8 - 5 1/2, 26 cuis. et s. de b. rénovées, Libre. 975\$ 514-389-1217

**170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER**

PARIS - MONTPARNASSE  
3/4 pers. Confort. Prix dégressif. anne.legare@hotmail.com 514 287-1313

PARIS VII - XV Champ-de-Mars  
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 T1 équipée, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet. www.bonneville.ca/nyons 819 658-1218

**275 LOCAUX À LOUER**

**PLACE AMIENS 5181 AMIENS**  
Tour à bureau / Mt-Nord 3240 p.c.b. 14\$/p.c.b.+ btx  
514 526-2419

**307 LIVRES ET DISQUES**

"Librairie Bonheur d'Occasion" achetée à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 4487 de la Roche/Mt-Royal

**506 ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER**

ArgentDirect.com  
Prêts de 500 \$ et plus, sans enquête de crédit, approbation 1h. 1-888-374-5777

**515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE**

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?  
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

**529 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

Dame expérimentée, disponible pour garder des enfants. (514) 634-0641

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHRÉNIE**  
514 251.4000 #3400 1 866 888.2323  
www.schizophrenie.qc.ca info@schizophrenie.qc.ca

**530 COURS**

PROFESSEUR DE VIOLON  
Diplômée du Conservatoire  
Cours enfants et adultes  
Vanessa: 514-273-9393  
Expérience de scène

Une voix libre et vibrante  
**COURS DE CHANT**  
Jeunes et adultes  
Marie-France Durocher  
Diplômée, 20 ans d'expérience  
514-276-8186

**542 MASSOTHÉRAPIE**

NOUVEAU  
Excellent massage suédois. Service de qualité. Reçu. 250 des Érables, Lachine. 438 930-0663 (Réservé s.v.p.)

**575 DÉMÉNAGEMENTS**

LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD  
Emballage - Entreposage - Pianos. Assurances compl. Estim. gratuite. info@bretonsavard.com 514 254-1447

**695 AUTOMOBILES**

Acura TL sh-awd 2009  
63 000 km, garantie 160 000 km. Cuir, toit ouvrant, mags 18 pouces, moteur 3,7l de 305 chevaux. 24 900\$ Philippe St-Pierre (514)705-0707

**VOLVO S-40 2005 automatique**  
87 990 km. Sièges en cuir. Pneus été neufs. Toit ouvrant. A-1 14 800\$ 514 336-6317

**QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE**

faîtes les premiers pas vers le PORTAGE

**598 SERVICES DIVERS**

**MAGOG**  
Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre, 4 salles privées, menu du terroir.  
www.auxjardinschampetres.com

**700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES**

**NOUVELLES RUBRIQUES**

Soulignez les heureux événements de la vie  
Anniversaires, mariages, naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

**LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE**

FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ

▲ comme coopérant  
▲ comme bénévole  
▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240  
Nous vous aiderons à les aider

www.monde.ca

**AVIS DE DÉCÈS**

**TIFFET, Michel**  
Michel Tiffet, artiste peintre, graphiste et professeur d'art, est décédé le 11 septembre 2013 à l'âge de 82 ans.

Il laisse dans le deuil et la peine son épouse Raymonde Chind, ses fils Christian et Paul, ses belles-filles Diane et Myliène, ses petits-enfants Émilie, Christophe, Géraldine et Frédéric de même que leur conjoint, ainsi que ses arrière-petits-enfants. Il laisse également dans le deuil sa sœur Nicole et son beau-frère Henri Cazeault, ses frères Marcel et René et leur épouse Odile et Maryse, ses belles-sœurs Éliane, Aline et son mari Christian Robert et plusieurs neveux et nièces.

Sont aussi touchés par ce départ subit ses nombreux amis et ses élèves.

La famille recevra les condoléances le mardi 17 septembre 2013 dès 14 heures.

Direction funéraire :  
Alfred Dallaire  
**MEMORIA**  
1120, Jean-Talon Est, Montréal  
www.memoria.ca 514 277-7778

**PUBLIEZ DANS & Charme prestige**

et obtenez deux annonces encadrées pour seulement 55 \$\* de plus

petitesannonces@ledevoir.com  
514 985-3322 ou 1 800 363-0305  
\* Certaines conditions s'appliquent.

# ÉDITORIAL

## EXPLOSION DE LAC-MÉGANTIC

### Tant de légèreté

La volatilité des humeurs, ces derniers jours au Québec, a fait oublier une autre volatilité, qui doit rester préoccupante: celle du pétrole qui a causé l'explosion du centre-ville de Lac-Mégantic. Le Bureau de la sécurité des transports en a rajouté la semaine dernière, témoignage supplémentaire de la légèreté avec laquelle le transport de matières dangereuses se fait au Canada.

**F**in juillet, deux semaines après la tragédie de Lac-Mégantic, Transports Canada annonçait toute une série de mesures pour resserrer la sécurité ferroviaire: verrouiller les locomotives, surveiller les wagons transportant des marchandises dangereuses, s'assurer que les freins soient bien serrés à l'arrêt du train, etc. Cette mise au point, découlant d'une injonction ministérielle, était toutefois précédée d'une mise en garde: le ministre restait «convaincu de la solidité du régime réglementaire applicable au transport ferroviaire au Canada».

Mais il n'est pas solide du tout, ce cadre! Le Bureau de la sécurité des transports vient de nous apprendre que le pétrole transporté par la compagnie MMA avait été mal étiqueté: ce n'était pas à un produit de groupe 3 (signalant du pétrole brut) que l'on avait affaire, comme cela était écrit sur les 72 wagons-citernes, mais au plus volatil et dangereux groupe 2.

À quoi sert dès lors d'afficher une classification si elle ne dit pas la vérité? À rien! La preuve: c'est l'importateur qui a la responsabilité de décrire son produit, mais pour Mégantic, c'est la compagnie qui expédiait le brut, la Western Petroleum, qui aurait fait l'erreur. Première confusion. Et comment s'en tire la Western Petroleum? Elle répond que tout ceci n'est qu'affaire de paperasse, que cela n'aurait rien changé aux conditions de transport du produit... ce qui est parfaitement vrai.

Avec la réglementation actuelle, seul le transport par bateau ou camion est assujéti à des normes adaptées à chaque catégorie de produit. Rien de tel pour le train: le fait de transporter un produit plus dangereux n'oblige ni à utiliser des wagons mieux conçus, ni à réduire leur nombre, ni à modifier le trajet suivi. Facile dès lors de dire que la réglementation est respectée quand elle est si lâche!

Les défaillances, elles, viennent de partout. Dans la seule dernière semaine, Transport Canada a obligé la MMA à fermer 19 kilomètres de voies au Québec tant les rails qu'elle exploite sont dans un état lamentable. Vendredi, le *Globe and Mail* avançait qu'un piston défectueux aurait été à l'origine du drame de Lac-Mégantic. À cause de ce piston, le carburant s'est infiltré à travers le moteur, causant fumée et explosions. Encore un grave problème d'entretien.

À TVA, l'émission *J. E.* de son côté révélait de son côté qu'un employé qui n'avait pas les qualifications requises avait été délégué par la MMA pour inspecter la locomotive qui avait pris feu à Nantes, et qui devait, plus tard ce soir-là, exploser à Mégantic. *J. E.* dévoilait aussi l'autorisation donnée depuis des années à MMA par Transports Canada de suivre des normes moins sévères quant à l'utilisation des freins à main. Le ministre s'en lave aujourd'hui les mains, faisant valoir que son seul rôle est de vérifier si les compagnies ferroviaires suivent les mesures de sécurité qu'elles se sont elles-mêmes imposées, pas si celles-ci sont efficaces!

Il faut voir, en comparaison, le souci des organismes réglementaires américains au sujet du transport du pétrole par train. Deux agences liées au Département américain des transports mènent une vaste enquête depuis mars dernier, s'inquiétant de la manière dont est transporté le pétrole de la région de Bakken, dans le Dakota du Nord: mauvaise classification du produit, wagons-citernes surchargés, ajout de produits chimiques qui frugent l'intérieur des wagons... On prend l'affaire très au sérieux.

À Mégantic, les wagons de MMA transportaient du pétrole de Bakken, et l'explosion qui a coûté la vie à 47 personnes a été plus violente que n'aurait dû l'être un incendie de pétrole brut, ce qui continue d'intriguer les experts. On a hâte que notre ministre fédérale des Transports, Lisa Raitt, clame son inquiétude et agisse en conséquence.

## CRISE DES TAXES SCOLAIRES

### Le vice caché

**I**l y a quelque chose d'enfantin et d'infantilisé — mais de très humain — dans le fait de dire: «*C'est pas moi, c'est lui.*» À ce jeu, le gouvernement Marois et les commissions scolaires ont assez joué ces derniers temps.

Chaque camp, sentant une échéance électorale proche, voudrait que l'autre assume entièrement la responsabilité des récentes hausses de taxes scolaires, qui ont été vertigineuses dans certaines régions. Il faudrait cesser de se blâmer mutuellement et travailler à définir une réelle solution au grave problème du financement de l'éducation locale. Bien qu'elle s'annonce houleuse, la rencontre que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) aura lundi avec la première ministre devrait, idéalement, jeter les bases de cette solution.

Encore faut-il que chaque camp accepte les mêmes prémisses. Par exemple: les commissions scolaires devraient reconnaître qu'elles ont développé une véritable accoutumance à la péréquation versée par Québec depuis 2006. Ne se rendaient-elles pas compte du caractère non durable de cette situation? Elles ne cessent de rappeler qu'elles forment un palier de gouvernement autonome; demander à un palier supérieur d'amortir le choc entraîné par les vigoureuses hausses des valeurs foncières n'est pas une démonstration éclatante d'autonomie! Refuser toute responsabilité d'une hausse de taxe non plus.

De l'autre côté, le gouvernement montre ses muscles. La première ministre fait savoir que son gouvernement est prêt à légiférer pour limiter les hausses de taxes et même exiger des remboursements. Il y a un aspect contradictoire à écrire dans le budget que ce choix leur est offert et de se scandaliser lorsque le gouvernement local choisit cette option.

En théorie, ce serait lors des élections scolaires que les électeurs devraient faire savoir aux élus locaux qu'ils ne sont pas contents. Or, puisque ces élus ont une légitimité bien mince (les citoyens ne participant pas aux élections scolaires), ceux-ci s'en prennent à leur élu de l'Assemblée nationale, qu'ils connaissent mieux. Peu discuté, ce manque de légitimité cause pourtant plusieurs problèmes, dont celui que nous vivons actuellement. Avant de revendiquer un pompeux «nouveau pacte fiscal», comme le fait la présidente de la FCSQ, Josée Bouchard, il faudrait se pencher sérieusement sur ce vice que l'on tend trop à vouloir cacher.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeurs adjoints PIERRE BEAULIEU, PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Une bourde monumentale

Pour bon nombre d'indépendantistes québécois, le Bloc québécois représentait une espèce de police d'assurance sécuritaire au Parlement fédéral. Le Bloc était élu pour défendre les intérêts du Québec et promouvoir l'indépendance et il permettait aux Québécois souverainistes d'exprimer clairement leur rejet de la fédération canadienne.

L'élection du 2 mai 2011 a ainsi été une dure épreuve pour ceux qui croyaient encore au parti, et le travail pour continuer de convaincre de sa pertinence était loin d'être fini. Maria Mourani était en ce sens une députée exemplaire qui, par un discours franc et éloquent, ne dérogeait jamais à sa ferveur indépendantiste, souvent auprès de gens qui y étaient plus ou moins sensibles, et allait toujours au front pour défendre les intérêts du Québec.

Son exclusion du caucus semble un geste inconsidéré et incompréhensible et deviendra probablement le clou dans le cercueil d'un parti qui semble dorénavant privilégier les intérêts sur les idées. Par ce geste, le bloc se prive de sa députée la plus visible et pertinente, en plus de s'assurer de ne pas conserver la circonscription d'Ahuntsic et le peu de crédibilité qui lui reste.

Souhaitons seulement qu'à Québec, on réalise la bourde monumentale commise par le Bloc québécois et que l'on récupère l'immense talent et dévouement de M<sup>me</sup> Mourani.

Eloi Mayano-Vinet  
 Montréal, le 12 septembre 2013

### Que fait la Ville de Québec pour les locataires?

Le 4 septembre dernier, six ans après en avoir pris l'engagement, la Ville de Québec rendait publique, enfin, sa stratégie de développement social. Côté habitation, force est de constater que de nombreux enjeux municipaux qui touchent la majorité des locataires sont passés sous silence, une fois de plus.

À Québec, la moitié des ménages sont locataires. Près de 90% d'entre eux vivent dans un logement du marché privé. Ces derniers vivent directement les impacts de la crise du logement et de l'embourgeoisement de certains quartiers: flambée des loyers, insalubrité et mauvais entretien des immeubles, discrimination dans l'accès au logement, pressions et harcèlement visant à les chasser.

La Ville détient les pouvoirs qui lui permettraient d'avoir un impact favorable pour des milliers de ménages. Elle pourrait, en donnant du mordant à sa réglementation sur la salubrité et l'entretien des bâtiments, aider ces locataires dont la santé est mise en danger par la mauvaise qualité de leur logement. Elle pourrait, en interdisant la conversion de logements locatifs en copropriétés, aider ces locataires qui deviennent indésirables dans les quartiers où ils résident depuis toujours.

La Ville de Québec a beau se congratuler de son bilan en matière de développement de logement social, il ne s'agit là que d'un des volets de l'habitation où elle peut intervenir. Pour le reste, ne rien faire, c'est prendre parti: celui des propriétaires immobili-

liers délinquants et des spéculateurs.  
 Jonathan Carmichael, Bureau d'animation et information logement  
 Québec, le 10 septembre 2013

### L'origine de l'intolérance

Comment se fait-il que personne ne s'interroge sur l'origine de ce débat sur les valeurs québécoises et les accommodements dits raisonnables? Après avoir lu la Bible, le Coran et les Védas, pour ne mentionner que ces trois grands courants religieux, on se rend bien compte que les êtres humains se sont remplis le ciel de beaucoup de dieux et qu'ils ont créé toutes sortes de rites parfois bizarres et dont certains sont ridicules.

Quand on regarde l'histoire de l'humanité, on trouve des milliers de guerres dont la religion est le principal motif. La Bible nous en raconte plusieurs. Pas très loin de nous, les croisades, l'Inquisition, les guerres de Religion montrent bien à quel point les croyances et leurs corollaires sont responsables de tant de souffrances et de morts.

Encore aujourd'hui, on peut relever de nombreux conflits alimentés par la haine religieuse; celui des chiïtes et des sunnites en est un bel exemple. Il faut visiter les musées du Vatican pour en ressortir outré de tant de luxe pour une religion qui prône la pauvreté, la charité et l'amour des autres.

Ce n'est pas la tolérance envers les pratiques religieuses et leurs signes qu'il faut pratiquer; c'est plutôt de mettre une fois pour toutes la religion et ses parures dans les maisons et les lieux de culte.

Jean-Yves Théberge  
 Le 12 septembre 2013

## LIBRE OPINION

### Il y a 40 ans, au Chili

OVIDE BASTIEN

Auteur de Chili: le coup divin, Éditions du jour, Montréal, 1974

**L**e 11 septembre dernier, où les États-Unis se préparaient à intervenir en Syrie, sont remontées en moi cette émotion et cette révolte que je ressentais au Chili il y a quarante ans, jour pour jour, alors que les militaires renversaient, avec l'aide américaine, Salvador Allende.

Comment oublier cette expérience brutale au Chili qui m'a plongé dans une crise profonde face aux États-Unis, à l'Église catholique chilienne et à mon propre pays? Malgré ma formation universitaire au séminaire qui me prépare à devenir prêtre et missionnaire, c'est comme si, en ce 11 septembre 1973, mes yeux s'ouvrent pour la première fois. Je découvre que les États-Unis, pays où les présidents répètent que leur nation, bénie de Dieu, est la meilleure du monde entier, n'hésitent pas à utiliser le sabotage économique, la propagande, l'assassinat et même la torture à grande échelle pour défendre ses intérêts.

Je découvre que l'ambassadeur canadien, Andrew Ross, tout en se réjouissant ouvertement du coup d'État, n'accepte dans sa résidence qu'une dizaine des milliers de réfugiés qui, pour échapper à l'emprisonnement, à la torture et à l'exécution, frappent désespérément à sa porte. Je découvre que cette Église dans laquelle je perçois un idéal d'amour universel qui pri-

vilégie les exclus se range au Chili du côté de la junte militaire, acceptant, une semaine après le coup d'État, de prier en public avec elle, lui offrant toute sa «désintéressée collaboration», et ce, dans une cérémonie télédiffusée à travers tout le Chili grâce à un des réseaux de télévision qui ont survécu au coup d'État, propriété de l'Église catholique!

Bien sûr, Assad n'est pas Allende. Ce dernier, par sa réforme agraire ambitieuse et sa nationalisation d'entreprises, y compris les multinationales américaines qui exploient le cuivre chilien, tente de construire une économie où les paysans sans terre et les dizaines de milliers de Chiliens qui vivent dans les bidonvilles auront enfin une place et une voix. Ce faisant, il heurte les intérêts des grands propriétaires terriens et des investisseurs, en particulier des entreprises américaines, Kennecott Copper et Anaconda Copper.

### Vietnam, Laos, Cambodge

Assad, par sa répression brutale des manifestations populaires initialement pacifiques, représente une menace pour son peuple. Depuis deux ans, il y a eu 100 000 morts en Syrie, dont 10 000 enfants, plus de 2 millions de réfugiés et, récemment, Assad aurait utilisé l'arme chimique.

Pourtant, je me vois redevenir émotif, révolté et inquiet. Comment croire que les États-Unis interviendront en Syrie pour des raisons humanitaires? Pourquoi le secré-

taire d'État américain, John Kerry, affirme-t-il, lors de son récent séjour en France le 7 septembre, que, depuis la signature en 1925 du protocole de Genève contre l'usage des armes chimiques, Saddam Hussein, Assad et Adolf Hitler sont les seuls qui ont utilisé de telles armes? A-t-il oublié que, durant la guerre du Vietnam dans les années 60, les États-Unis répandaient une énorme quantité d'agent orange et de napalm, des armes chimiques, sur le Vietnam, et certaines parties du Laos et du Cambodge, occasionnant des dizaines de milliers de morts et autant d'infirmités?

A-t-il oublié que ce sont les États-Unis qui appuient Saddam Hussein dans sa guerre contre l'Iran de 1980 à 1988, lui fournissant même, comme le démontre le reporter du *Washington Post* Michael Dobbis, des matériaux avec lesquels il produit les armes chimiques qui font des dizaines de milliers de morts chez les Iraniens et les Kurdes? A-t-il oublié qu'un grand nombre d'enfants à Falloujah en Irak naissent avec des difformités liées à l'uranium appauvri et le phosphore blanc des bombes américaines?

Comment croire que ce pays, qui se perçoit comme la police mondiale, n'agira pas en Syrie, comme il l'a fait en de si nombreuses interventions militaires antérieures, que pour ses propres fins stratégiques? Et que la souffrance en Syrie, une fois son infrastructure encore plus démolie, ne fera qu'augmenter?

## CHARTRE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

## Une Charte garante d'un long avenir dans la diversité

Ce projet ne doit pas être accueilli comme s'il n'avait pour but que de régler quelques problèmes ponctuels d'aujourd'hui

GUY ROCHER  
Sociologue

Le projet d'une Charte des valeurs québécoises ne peut pas être compris et évalué que dans et pour le moment présent, il faut le comprendre dans une large perspective, à la fois historique et prospective. Une telle Charte n'est pas faite que pour l'an 2013, elle doit être pensée en vue d'un long avenir, l'avenir le plus prévisible qu'on peut imaginer. Par ailleurs, cette Charte s'inscrit aussi dans notre passé, dans l'évolution politique, culturelle, démographique des cinquante dernières années de cette nation particulière qu'est le Québec.

## Révolution tranquille et déconcessionnalisation

En effet, l'histoire de cette Charte débute avec la Révolution tranquille et on peut aussi dire même avant. L'ensemble de la société québécoise, toutes origines confondues, toutes générations confondues, poursuit son évolution dans la suite de cette Révolution tranquille. Celle-ci se continue dans toutes les dimensions, toutes les sphères de la vie collective québécoise et de nos vies individuelles. Et cela, que l'on soit né dans le Québec d'après cette Révolution tranquille ou que l'on y soit venu d'ailleurs. Pour tous les Québécois, de toutes origines, le Québec est aujourd'hui ce qu'il est parce que la Révolution tranquille a eu lieu et, en réalité, se continue.

Un des événements majeurs, une composante essentielle de cette Révolution tranquille, fut assurément la déconcessionnalisation des institutions publiques. Et notamment du système d'éducation. La laïcisation de l'éducation a marqué le Québec plus que toute autre.

Faut-il aujourd'hui le rappeler? Avant 1960, le système d'éducation québécois était confessionnel de l'école primaire à l'université, divisé en deux secteurs qui s'ignoraient mutuellement, le catholique et le protestant. Et cet état des choses paraissait immuable. Pourtant, en moins de quatre décennies, tout a changé. D'entièrement confessionnel, le système public d'éducation est devenu laïque.

Que s'est-il donc passé? Comment et pourquoi cette mutation a-t-elle eu lieu?

## La diversité reconnue

Un facteur de premier ordre



De confessionnel, le système public d'éducation est devenu laïque. Cette mutation a été réalisée entre autres grâce à des religieuses et des religieux qui, pour respecter la diversité des élèves et des parents, se départaient de leurs costumes religieux et de tous signes religieux ostentatoires. Sur cette photo non datée, une écolière passe un examen devant un frère à l'école de Saint-Pierre, à l'île d'Orléans.

fut la prise de conscience, au cours des années 1960 et 1970, de la diversité des convictions en matière de religion dans la population québécoise. Et cela non seulement à cause de l'immigration. Car, surtout, on se rendait compte que les Canadiens français ne formaient plus une communauté catholique homogène comme on l'avait cru longtemps (en dépit du fait qu'elle comptait toujours des athées, des agnostiques, des anticléricaux). Cette réalité plurielle a éclaté lorsque, en 1960, se créa le Mouvement laïque de langue française (MLF), qui réclama le respect des convictions des non-croyants tout autant que des croyants dans toutes les institutions publiques. En particulier, le MLF demandait qu'on crée un réseau d'écoles publiques non confessionnelles, donc laïques, de langue française, pour accueillir les enfants de parents qui ne voulaient pas inscrire leurs enfants dans des écoles religieuses.

Se produisit alors un phénomène historique extraordinaire: ce réseau parallèle d'écoles neutres, réclamé par des parents, recommandé par la commission Parent, accepté par le clergé et l'opinion publique, ne fut jamais créé! Non pas parce qu'on s'y opposa, non pas non plus parce que les autorités ont refusé de l'établir. C'est que, à peine évoqué, il n'était déjà plus nécessaire. Tout en demeurant juridiquement et officiellement catholiques, tout en étant gérées par des commissions scolaires catholiques, les écoles primaires et les nouvelles polyvalentes secondaires des années 1970 devenaient, dans les faits, des écoles communes, c'est-à-dire accueillant les enfants de toutes adhésions religieuses ou non croyants. La religion n'y occupait plus la place prépondérante qu'elle y avait tenue, de telle sorte que des enfants de familles non catholiques y étaient à l'aise.

Il est ici très important de souligner que cette laïcisation apparut alors comme une exigence de l'accessibilité de tous et toutes à l'éducation. Cette accessibilité générale, elle est au cœur de la réforme en cours,

elle en était l'objectif primordial. Ainsi, laïcité et accessibilité ont été étroitement liées, la première s'imposant comme une condition de la seconde, dans une société acceptant la diversité.

Cette mutation de l'école québécoise a été réalisée par des hommes et des femmes qui y ont cru et qui l'ont réalisée. Ces hommes et ces femmes étaient, en nombre croissant, des laïcs (ce terme voulant dire ici n'appartenant ni au sacerdoce ni à aucune congrégation religieuse), mais aussi des prêtres, des religieuses et des religieux qui, pour respecter la diversité des élèves et des parents, pour favoriser en même temps l'accessibilité, se départaient de leurs costumes religieux et de tous signes religieux ostentatoires.

Leurs motifs étaient clairs, souvent explicites: l'école pour tous exigeait le respect de tous.

La diversité croissante

Depuis les années 1970, la diversité des convictions religieuses n'a fait que s'amplifier à un rythme galopant dans la société québécoise. Ce qui me frappe aujourd'hui, devant les réactions opposées au projet de Charte des valeurs québécoises, c'est le changement d'attitude à l'endroit de cette diversité de la part des opposants au projet.

Aujourd'hui, c'est la diversité des convictions religieuses du personnel d'une institution publique neutre qu'il faudrait respecter, d'après ceux qui s'opposent au projet de Charte des valeurs québécoises. Ainsi, dans le monde de l'éducation, le respect des convictions de l'enseignant a maintenant priorité sur le respect des convictions des élèves et des parents. Étrange conception de la neutralité des institutions publiques! Il s'agit là d'une inversion de la priorité du respect des convictions qui me paraît bien dans le vent de l'individualisme moderne, un individualisme répandu et encouragé par les tribunaux canadiens.

C'est là une importante mutation, dont il faut bien prendre la mesure.

## Une vision d'avenir

Or, pour en prendre la mesure.

Or, pour en prendre la mesure.

Or, pour en prendre la mesure.

Or, pour en prendre la mesure.

## Une vision d'avenir

Or, pour en prendre la mesure.

sure, il faut adopter une perspective prospective. Cette Charte ne doit pas être accueillie comme si elle n'avait pour but que de régler quelques problèmes ponctuels d'aujourd'hui. Il est bien évident qu'en ce moment, c'est la religion de l'islam qui, pour diverses raisons, et de bonnes raisons, occupe l'actualité. Mais cette Charte, c'est pour un long avenir que nous la mettons en place. Or, on le sait, la religion est une réalité humaine et sociale très importante, qui a un immense passé et sans doute un grand avenir. Et c'est une réalité évolutive qui connaît des hauts et des bas, des avancées et des reculs. En particulier, les rapports entre les diverses religions et les pouvoirs publics sont loin d'être simples et clairs.

C'est donc dans une optique d'avenir qu'il faut mesurer les conséquences de tous les accommodements entre un ou des groupes religieux et les institutions publiques. Pour ma part, je crois toujours que le respect des convictions de toutes les clientèles qui s'adressent à toutes les institutions publiques doit inspirer notre législation. C'est, à mon avis, précisément ce qui inspire la Charte des valeurs québécoises. Cette conception de la neutralité des institutions publiques a permis au Québec de vivre sans trop de secousses la mutation de la Révolution tranquille, de la déconcessionnalisation et de leurs suites. Elle m'apparaît être celle qui est la plus prometteuse pour l'avenir.

À la différence du projet multiculturel canadien qui a opté pour la segmentation sociale et culturelle, le Québec, compte tenu de ce qu'il est en Amérique du Nord, a besoin d'un plan collectif plus intégrant. Une authentique neutralité des institutions publiques en fait partie.

Toute projection que l'on peut faire sur l'évolution à venir de la société québécoise va dans le sens d'une diversification croissante à la fois culturelle, politique et démographique. Outre le fait que la communauté dite chrétienne se diversifie elle-même, l'immigration des années à venir contribuera sans doute à une diversification croissante. Le Québec est appelé à être encore longtemps une terre d'accueil.

À ce moment de notre histoire, le projet de Charte des valeurs québécoises me paraît arriver à point nommé pour clarifier ce que l'on entendra dans l'avenir pour tous et pour toutes, ici au Québec, par la séparation de l'État et des religions.

## Au sujet de la validité constitutionnelle

Il m'apparaît difficile d'imaginer que la Cour suprême pourrait allégrement juger que cette mesure est déraisonnable

HENRI BRUN

Avocat, professeur associé, Faculté de droit de l'Université Laval

Les discussions à propos de la validité constitutionnelle du projet de Charte de gouvernement au sujet de la neutralité religieuse de l'État ne concernent, semble-t-il, que l'interdiction faite à des agents de l'État d'afficher des signes religieux ostentatoires au moment où ils exercent leurs fonctions publiques.

Michel David, dans *Le Devoir* du 12 septembre, a écrit ceci à ce propos: « En réalité, personne ne peut savoir exactement ce que décideraient les tribunaux et éventuellement la Cour suprême. Peu importe, ce flou suf-

fit amplement au gouvernement pour aller de l'avant avec son projet. D'ailleurs, s'il fallait s'abstenir de légiférer chaque fois qu'une loi risque d'être contestée, tous les Parlements seraient au chômage. » Il a parfaitement raison: aucun juriste spécialisé en la matière n'oserait jurer de l'issue finale d'une contestation judiciaire de la mesure en question et n'oserait affirmer que cette mesure est manifestement inconstitutionnelle, ou constitutionnelle.

Sur le fond de la question, il faut rappeler que les libertés individuelles des chartes qui les garantissent ne sont pas absolues, et qu'en vertu des mêmes chartes elles peuvent faire l'objet de restrictions raisonnables. Par sa jurisprudence, la Cour suprême in-

dique comment il faut raisonner pour savoir si une mesure restreignant une liberté est raisonnable ou déraisonnable.

Dans un premier temps, la Cour suprême s'est montrée très exigeante: une telle mesure devait poursuivre un ob-

## La neutralité, en droit, est question d'apparence autant que de réalité

jectif urgent, à l'aide du moyen restreignant le moins possible la liberté en cause. Cette position de la Cour suprême a cependant beaucoup évolué au fil des ans, ne serait-ce qu'afin que soit respecté le critère de la raisonnabilité découlant des chartes elles-mêmes.

Une restriction raisonnable d'une liberté, aujourd'hui, est en droit constitutionnel une mesure qui poursuit un objectif légitime, à l'aide d'un moyen qui est un choix raisonnable parmi plusieurs moyens, et dont les effets négatifs sur la liberté ne sont pas disproportionnés par rapport à ses effets positifs sur l'objectif poursuivi. Bref, l'État n'est pas condamné à seulement éteindre des incendies; à l'aide de mesures équilibrées, il peut aussi prévenir.

Dans le cas présent, l'objectif poursuivi est celui de favoriser la neutralité religieuse de l'État. La neutralité, en droit, est question d'apparence autant que de réalité. Or cette neutralité de l'État n'est rien d'autre qu'une

dimension essentielle de la même liberté de religion des chartes qu'invoquent les opposants. Autrement dit, la liberté de religion est ici en conflit avec elle-même.

## Effets disproportionnés?

Le moyen qui est pris pour atteindre cet objectif, soit l'interdiction faite à des agents de l'État d'afficher des signes religieux au moment de l'exercice de leurs fonctions publiques, se situe par ailleurs à la périphérie de ce que peut englober la pratique d'une religion. Il est difficile de soutenir que cette mesure produit sur la liberté de religion des personnes des effets disproportionnés par rapport à ses effets positifs sur l'image de neutralité religieuse de l'État.

Voilà donc, en bref, ce qui

peut conduire un juriste spécialiste des chartes à croire que la mesure ici en cause pourrait être jugée valide, sans bien sûr pouvoir en donner l'assurance. Sans tenir compte de modifications possibles du projet, qui pourraient augmenter ou diminuer la plausibilité de cette opinion, il m'apparaît difficile d'imaginer que la Cour suprême pourrait allégrement juger que cette mesure est déraisonnable.

Il n'est pas sans intérêt à cet égard de se rappeler que la seule fois où la Cour suprême a jugé une loi invalide en raison de son objectif, la Loi sur l'observance du dimanche, elle le fit parce que cette loi violait la neutralité religieuse de l'État en tant que dimension essentielle de la liberté de religion des chartes.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartooniste), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédéric Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungler et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Charrier, Karl Rettino-Parazelli et Genevieve Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Elvys Ben M'rad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Susan Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS

## RISQUE

SUITE DE LA PAGE 1

L'Environnement qui doit délivrer des certificats d'autorisation leur permettant de voir le jour. Les plus gros sont examinés par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui demande de façon systématique des analyses de risques et des plans d'urgence. Certains secteurs industriels, comme l'entreposage de pneus, les pâtes et papiers et la destruction de déchets biomédicaux, sont par ailleurs soumis à des règlements spécifiques. Mais pour la très grande majorité des secteurs, il n'y a aucune réglementation pour exiger de tels documents.

## Conflit entre l'Environnement et la Sécurité publique

Jusqu'en 2001, les fonctionnaires du ministère de l'Environnement pouvaient exiger, en vertu de la Loi sur l'Environnement, des analyses de risques et des plans d'urgence pour juger de l'acceptabilité d'un projet. Selon nos sources, le ministère s'appropriait à renforcer ces mesures et avait même fait rédiger des guides visant à encadrer les entreprises dans la rédaction de leurs analyses de risques et de plans d'urgence adéquats.

Or, «ça brassait pas mal» entre le ministère de l'Environnement et celui de la Sécurité publique, qui s'appropriait à l'époque à adopter la Loi sur la sécurité civile, raconte une source proche du dossier. La Sécurité publique aurait «tassé tout le monde» et décidé de prendre le dossier en main. D'autres soutiennent que la Sécurité publique a refusé de financer l'Environnement pour faire appliquer ces mesures et que c'est par frustration que l'Environnement a décidé de se désengager complètement du processus. À l'interne, plusieurs se sont opposés, mais la décision était prise en haut lieu.

Quoi qu'il en soit, la loi sur la Sécurité civile a été adoptée, mais les articles 8 à 41, qui portent sur les risques industriels et qui obligent notamment les «générateurs de risques», dont les compagnies ferroviaires, à transmettre toutes les informations pertinentes aux municipalités concernées, n'ont jamais été mis en œuvre, faute d'un premier règlement d'application, comme le rapportait *Le Devoir* plus tôt cet été. Ainsi, la directive du ministère de l'Environnement de ne pas exiger d'analyses de risques et de plans d'urgence, qui devait être une «position intérimaire» permettant d'arrimer les positions ministérielles sur les risques technologiques, a toujours cours, 12 ans plus tard.

Joint par *Le Devoir* à New York, le ministre de l'Environnement de l'époque, André Boisclair, affirme n'avoir aucun souvenir de cette directive. «Aucune idée, ça fait douze ans, je ne pourrais pas justifier le contexte», s'est contenté de répondre le délégué général du Québec à New York. Au ministère de l'Environnement, on a laissé le dossier traîner pendant plus de deux semaines sans répondre aux questions du *Devoir*.

## Une situation «extrêmement préoccupante»

En novembre dernier, Jean-Paul Lacoursière, professeur associé au Département de génie chimique à l'Université de Sherbrooke et expert en gestion de risque, a envoyé une lettre à la première ministre, Pauline Marois, de même qu'à son ministre de l'Environnement du moment, Daniel Breton, pour les informer de cette situation qu'il jugeait critique. «J'ai été étonné et très déçu du gouvernement du Québec qui, volontairement, instruisait ses fonctionnaires de ne pas s'assurer que les mesures pour assurer la sécurité de ses citoyens soient prises. [...] Cette situation est extrêmement préoccupante puisqu'elle ne permet pas au Ministère de prendre connaissance de l'ensemble des risques et de requérir les mesures de prévention et d'intervention nécessaires.»

Pour cet homme, qui a participé à la rédaction des principes directeurs de l'OCDE pour la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents chimiques, un tel désengagement de l'État n'est pas sans conséquence. «Par son cadre réglementaire moins exigeant, le Québec peut être plus vulnérable aux accidents technologiques», affirme-t-il. Car si une analyse de risques n'empêche pas nécessairement les accidents, elle permet de mieux les prévoir et donc, de mieux en gérer les risques.

Il donne deux exemples, datant de novembre dernier, soit l'explosion dans un réservoir d'acétone à l'usine de transformation d'huile de krill de Sherbrooke, Neptune Technologies, qui a fait trois morts, de même que celle du centre de recherche de Bombardier produits récréatifs à Valcourt, qui a fait un mort et blessé un autre employé. «L'instruction permanente 01-15 doit être annulée», écrit Jean-Paul Lacoursière. Neptune technologies et Bombardier Produits récréatifs ont payé très cher. Faudra-t-il attendre un troisième accident avant d'agir?»

Bien que la lettre de M. Lacoursière ait été envoyée à son bureau en novembre dernier, l'ancien ministre de l'Environnement, Daniel Breton, jure ne jamais avoir été mis au courant de cette situation. «Je n'étais pas au courant. L'avoir vu passer, j'aurais posé des questions, c'est certain, s'est exclamé sur un ton consterné Daniel Breton. Si c'est effectivement le cas, ça veut dire qu'il faut revoir sérieusement le processus, tant au gouvernement qu'après des compagnies.»

Le Devoir

## CYCLISME

SUITE DE LA PAGE 1

Toute la famille de Veilleux était venue le voir. Son frère Simon, installé dans la montée Camilien-Houde, portait fièrement le maillot de la formation Europcar et un casque sur lequel était vissé un véritable panache de caribou, le surnom donné à Veilleux sur le circuit européen. «Il nous a fait vivre des choses extraordinaires ces deux dernières années, mais il s'ennuyait vraiment trop en étant si loin. Il passe à une autre phase de sa vie.» Après son abandon, descendu de sa monture légère, David Veilleux n'a cessé de signer des autographes de bon cœur pour les jeunes et les moins jeunes.

## Derrière les coureurs

C'est une chose bien sûr que de regarder une course cycliste internationale en bord de route, le long du parcours. C'en est une autre que de se trouver derrière les coureurs, capable littéralement de les toucher depuis une voiture d'équipe conduite à toute vitesse par un directeur sportif, en l'occurrence Gilles Mas de l'AG2R La Mondiale, l'équipe pour laquelle roule le Québécois Hugo Houle.

Volant d'une main, téléphone ou walkie-talkie dans l'autre, Gilles Mas fonce. Ancien équipier du roi du sprint Sean Kelly dans les années 1980, il a l'habitude depuis longtemps des manœuvres de casse-cou.

Chaque coureur peut être joint par son directeur par l'entremise d'une oreillette. Un pro-

blème survient. «On va aller voir», dit Mas. On remonte les autres voitures. On dépasse les coureurs largués. C'est un saut de chaîne qui est en cause. Le directeur sportif donne des indications pour que son poulain puisse vite réintégrer le gros du peloton. «Attendez-le derrière.» Puis d'autres indications, plus générales: «On se regroupe bien avant la montée et on fait ses marques pour les derniers tours», répète-t-il plusieurs fois à ses coureurs, sans émotion.

Les virages à vélo sont serrés. La voiture dérape toujours un peu à cause de ces trajectoires courtes. Il faut avoir le cœur solide. À la fin de la saison, Gilles Mas aura roulé près de 70 000 km à fond derrière ses coureurs. Sur la banquette arrière, un mécanicien, Jacques Verret, prêt à bondir hors de la voiture au besoin pour changer une roue, voire un vélo. Attendent ailleurs, dans la montée de la Polytechnique — là où Sagan, le gagnant du jour, produira son démarrage décisif pour s'extraire du peloton — des soigneurs, des assistants, des kinésithérapeutes. Là, on prépare des bidons où l'on ajoute du sucre, souvent sous forme de sirop de différentes saveurs. S'il venait à faire plus froid, les coureurs goûteraient du thé chaud.

Derrière son volant, un directeur sportif cherche patiemment à comprendre la course, à en démêler l'écheveau pour mieux savoir en retisser les fils plus tard, si possible au bénéfice de celui de son équipe qu'on espère voir vainqueur. En attendant, Gilles Mas n'a que de bons mots pour cette course de Montréal. «Franchement, c'est très bien organisé ici. Il y a peu de courses dans le monde qui sont aussi bien menées qu'à Montréal et à Québec.»

## ISRAËL

SUITE DE LA PAGE 1

rer, Israël commence à s'intéresser au monde des loisirs et de la gastronomie. Et la culture du vin est en train de devenir un hobby national. Mais l'incarnation la plus spectaculaire du changement, c'est la ville même de Tel-Aviv, qu'ici on appelle «the Bubble». Dans la bulle vivent deux millions d'habitants, soit le quart de la population d'Israël et le tiers de sa population juive. «C'est notre petit New York», raconte Dikla, 26 ans, étudiante en architecture à Jérusalem, au volant de sa Toyota, sur l'autoroute qui va de la Ville sainte à Tel-Aviv. «C'est là que je vais fêter avec mes amis», poursuit-elle. Cafés, restaurants, plages piquetées de milliers de parasols où les jeunes viennent chercher un peu d'oubli, émolusifs par le bon vin et l'air doux de la Méditerranée. Oublier les pesanteurs de la société israélienne. Oublier les rituels religieux et familiaux.

«Tel-Aviv, c'est l'oxygène d'Israël», dit Maxime Perez, correspondant pour *Jeune Afrique*. «Cette ville représente à mon sens le plus grand changement des vingt dernières années dans ce pays», affirme Katy Bisraor. «Les Israéliens ne pensaient jamais pouvoir être tranquilles dans la vie!», s'exclame-t-elle. «Et l'insouciance de Tel-Aviv est en train de se répandre dans toute la société.» Les laïcs ont maintenant tendance à quitter Jérusalem, pour aller s'installer à Tel-Aviv tout particulièrement.

Vivre au bord de la mer, dans une ville à part, où l'existence se prend en douceur, est un rêve pour de nombreux jeunes hommes et femmes à qui pèsent la condition d'Israéliens et le nom même d'Israël, lourd à porter. Car les Israéliens sont montrés du doigt et regardés avec fascination ou mépris dans le monde entier. Le monde entier a une opinion sur Israël,

un parti-pris, pour ou contre, souvent véhément et sans appel.

## Service militaire? Bof...

Retour dans la Toyota de Dikla. Nous roulons maintenant sur le fameux boulevard Rothschild, artère principale et cœur vibrant de Tel-Aviv, investi par les artistes de tous bords, peintres, sculpteurs, designers. Un endroit couru. «Sababa!», font les jeunes, l'équivalent de «Cool!» dans une sorte de slang hébreu inspiré de l'arabe. Elle a beau apprécier l'audace architecturale de la ville côtière, Dikla aspire plutôt à exercer sa future profession d'architecte dans la Ville sainte. La célèbre pierre de Jérusalem, qui étonne de rose et d'or quand le soleil se lève et se couche, représente, pour elle, ce qu'il y a de plus unique et beau sur la terre. Une fois par semaine, elle se rend dans la vieille ville de Jérusalem, «juste pour admirer», dit-elle.

Autre signe d'un temps nouveau en Israël: «Les jeunes ont moins envie qu'avant de faire l'armée», affirme Maxime Perez. «Et leurs parents ont moins l'esprit de sacrifice qu'avant: ils ne veulent plus envoyer leurs enfants se faire tuer à n'importe quel prix.» Une

attitude qui aurait été absolument inconcevable il y a encore quelques années. «La société israélienne veut de la normalité», continue-t-il. «L'idée de ce pays, c'était justement de devenir un pays normal!», lance David Shulman, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem et militant pour la paix. «Mais est-ce possible d'être normal?», renchérit Katy Bisraor. «Les voisins d'Israël, vous savez, ne sont pas les voisins du Canada! Jusqu'à maintenant, la réponse à cette question, c'est non.»

L'obligation maintenant faite aux hommes ultraorthodoxes de faire leur service militaire, alors qu'ils en étaient auparavant exemptés, s'inscrit aussi dans la transformation à l'œuvre dans la société israélienne. On peut aussi interpréter avec la même loupe les manifestations ré-



Dikla, 26 ans, étudiante en architecture

## CHARTRE

SUITE DE LA PAGE 1

La population musulmane représente de 1 à 2% de la population québécoise.»

Mais pour lui, «le gouvernement agit pour les Québécois qui étaient là il y a vingt ans, et qui veulent mener à terme le processus de reconnaissance formelle de la laïcité pour cette très grande majorité. Cela se fait dans un contexte un peu nouveau, mais on a excessivement tendance à penser que le gouvernement agit parce qu'il vise une communauté religieuse.»

C'est pourquoi il estime que le gouvernement du Parti québécois a «beaucoup de courage» d'avancer un projet de reconnaissance formelle de neutralité de l'État.

Mais il déplore que ce même parti fasse de la laïcité une valeur québécoise plutôt qu'un enjeu universel. Cette chartre aurait dû être présentée comme «un enjeu démocratique» plutôt qu'un «enjeu nationaliste», dit-il. «Ce qu'il faut expliquer aux gens, c'est que les valeurs québécoises comprennent les valeurs universelles de la neutralité et de la laïcité», dit-il. Selon lui, le projet de Charte déposé par le Parti québécois aurait pu être plus pédagogique à cet égard, et aborder les notions de «liberté de conscience», et de «liberté de religion», d'«égalité des citoyens», et de «séparation de l'Église et de l'État». Dans ce contexte, croit-il, le projet aurait été mieux accueilli dans la population.

«La liberté de conscience est antérieure à la liberté de religion. La liberté de religion ne vise que ceux qui disent appartenir à une religion», dit-il, ajoutant que quelque 930 000 Québécois affirment n'appartenir à aucune religion.

«Ma prétention, c'est de dire que quand on présente les choses comme étant des valeurs humaines, la liberté de conscience, la liberté de religion, ce qui concerne les humains dans une société démocratique, on peut prévoir une réceptivité plus rationnelle. Et cela empêche quelque instrumentalisation que ce soit. La neutralité, cela veut dire, comme on le précise dans le document, que l'État ne favorise ou ne défavorise aucune religion, tout en assurant à chacune d'entre elles la possibilité d'exister.»

## Beaucoup de concessions

Il trouve par ailleurs qu'«il y a beaucoup de concessions» dans le projet. «Le droit de retrait est l'un des deux grands paradoxes de ce projet de loi», dit-il. «Si on donne le droit de retrait à autant d'institutions, c'est peut-être parce qu'on a intériorisé toutes les luttes qu'on a dû faire à propos de la loi 101. Plutôt que de permettre aux institutions d'aller en cour et de contester, d'entrée de jeu, on leur donne un droit de retrait. [...] Je comprends qu'on met dans la balance le projet de la reconnaissance formelle de la neutralité dans un plateau et, dans un autre plateau, les résistances qu'il peut y avoir. La question est de savoir si ces retraits ne sont pas un prix trop lourd à payer pour une reconnaissance formelle», dit-il.

Pour l'historien, le crucifix devrait d'ailleurs être retiré de l'Assemblée nationale. «Je ne pense pas que ça relève du patrimoine religieux du Québec», dit-il à ce sujet. Ce crucifix est plutôt un symbole de maintien de l'alliance entre l'Église et l'État, établi par Maurice Duplessis en 1936.

«Duplessis a mis le symbole de sa politique qui était une politique d'alliance de l'Église et de l'État. Mais on en a fini avec cela. D'ailleurs, le parti politique dont il était le chef n'existe plus», dit-il. «Il

La veille, tous les coureurs ont passé une partie de la journée à reconnaître le parcours. Les amateurs n'étaient pas interdits, si bien que plusieurs, comme le jeune Jules, 14 ans, ont pu se retrouver au coude à coude avec des champions. Vêtu d'un maillot de l'équipe Quick Step pour faire bonne mesure, le grand Jules s'est retrouvé à gravir la montée Camilien-Houde avec l'équipe BMC de Cadel Evans, le champion du Tour de France 2012. Dans les descentes, des pros s'amusaient à l'entraînement à jouer aux écuries, l'un touchant l'autre, puis accélérant soudain pour s'en distancer, le croisant à nouveau de près, de trop près, afin d'éprouver les nerfs et les réflexes de chacun. On ne dira jamais assez comment ces athlètes de l'endurance qu'on aura vus en course dimanche sont aussi, en leur genre, de véritables acrobates.

Le champion du Tour de France Chris Froome a terminé au 28<sup>e</sup> rang de l'épreuve. Ses devanciers au palmarès de la grande boucle, Cadel Evans et Alberto Contador, ont terminé respectivement 18<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup>. Les Québécois François Parisien (Argos-Shimano) et Antoine Duchesne (équipe nationale canadienne) ont terminé au 94<sup>e</sup> et dernier respectivement parmi les 96 coureurs qui ont terminé l'épreuve. Les autres Québécois inscrits au départ, soit Guillaume Boivin (Cannondale), Hugo Houle (AG2R), Dominique Rollin (Française des jeux) et Bruno Langlois, de l'équipe nationale canadienne, ont tous été contraints à l'abandon.

Le Devoir

centes d'un groupe de féministes ultraorthodoxes qui revendiquent le droit de prier comme les hommes au mur des Lamentations. Quelque chose se réveille chez ces femmes.

## Bouleversement identitaire

Pour la journaliste Katy Bisraor, ces mouvements qui remuent la société israélienne sont l'expression du bouleversement identitaire qui est au fondement même de l'État d'Israël. «De dispersé qu'était le peuple juif à la sortie d'Égypte, il y a environ 4000 ans, le voilà rassemblé sur un même territoire depuis 65 ans. C'est une véritable révolution en soi!» Les statistiques prévoient qu'en 2020, pour la première fois, Israël abritera sur son sol plus de 50% des juifs dans le monde. «Le peuple juif est en train de chercher comment se définir, poursuit-elle. Ce n'est que le début du processus.»

Retour à Jérusalem-Ouest avec Dikla. La nuit monte dans ce paysage biblique, presque irréel, que l'on a l'impression étrange de connaître déjà. La jeune femme travaille dans un petit hôtel du quartier de Bahak pour payer ses études et... sa Toyota. Elle sera plongée dans ses livres jusqu'au matin, en luttant contre le sommeil.

La jeunesse israélienne, l'une des plus grandes utilisatrices des médias sociaux au monde, n'est pas imperméable aux grands courants qui traversent la chair de notre époque. Elle n'échappe pas à une sorte de mondialisation des esprits et des modes d'existence qui est la marque de notre temps. Une partie de cette jeunesse, à tout le moins, aspire à une autre vie que celle de ses parents et de ses grands-parents. Elle aspire à une vie «normale». La paix pourrait venir d'elle. Pas aujourd'hui, mais demain peut-être. La paix pourrait venir d'où on ne l'attend pas.

Collaboration spéciale

Le Devoir

Mardi · Journée ordinaire en Cisjordanie occupée. Le dernier des quatre textes de notre série.

## Yvan Lamonde en cinq dates

**1978:** Yvan Lamonde obtient son doctorat en histoire de l'Université Laval.

**1980 à 1985:** Il est directeur du Centre d'études canadiennes-françaises.

**1993:** Il devient professeur agrégé au département de lettres et de littérature française de l'Université McGill.

**2000:** Il entre dans la Société des Dix, fondée en 1935 par un groupe d'historiens québécois et qui vise à faire connaître la mémoire et le patrimoine de l'Amérique française.

**2004:** Il reçoit la médaille de l'Académie des lettres pour ses travaux sur l'histoire culturelle et intellectuelle du Québec.

n'y a plus un parti politique qui veut qu'il y ait une alliance entre l'Église et l'État. N'appelons pas cela du patrimoine, ce n'est pas de la religion, c'est une position politique particulière.»

Pour cette raison, le crucifix de l'Assemblée n'a pas le même poids que tous les autres crucifix que l'on trouve sur le territoire québécois, que ce soit les croix de chemin, la croix du mont Royal ou le crucifix qui est encore érigé sur certaines écoles. «Mais l'Assemblée nationale est un lieu unique, un symbole de la vie civile des citoyens», soutient-il.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

**D**  
Le Devoir sur ledevoir.com

**f** **t**  
sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390